SUITE DU PROJET EIDG (Étude de l'Im- DIGIPOSTE pact de la Disparition des Gratuits)

Lors de la réunion du CCE du 05 février 2013, le Président du CCE nous annonce ce fameux projet EIDG, qui concerne à nouveau une bascule des UG de Médiapost vers la Poste, soit 2 millions de boites transférées sur les trois années à venir (2013/2014/2015). A la fin de cette réunion, les membres du CCE ont déclenché un droit d'alerte. Lors de la deuxième réunion CCE, la Direction a répondu très vaguement aux 76 questions qui lui avaient été préalablement transmises sur le projet.

La commission économique s'est réunie le 13 mars, mais n'a pas su demander les éléments complémentaires pour approfondir les réponses abordées lors du CCE. Au cours de la réunion du CCE du 24 avril 2013, les membres ont voté à la majorité une motion contestant le contenu du rapport de la commission économique, motion approuvée par la majorité des membres.

Malgré le droit d'alerte mis en place, la Direction de Médiapost passe en force le projet EIDG dans les CE régionaux. Lors d'une réunion les membres du CCE, CFDT, CGT et UNSA nomme le

secrétaire Patrick PERRUET pour ester en justice.

Tribunal

La direction de Médiapost assigne Patrick PERRUET, ainsi que SECAFI, en justice au tribunal de Paris en date du 15/10/2013.

Malgré que trois parties fussent concernées par l'audience, seule la société MEDIAPOST était présente, par l'intermédiaire d'un avocat.

Les juges se sont tout d'abord étonnés de l'absence du CCE de Médiapost et ont voulu vérifier si l'assignation lui avait bien été signifiée. Après une discussion avec l'avocat, il a résulté que l'assignation a été déclarée non recevable, car il semblait aux juges qu'elle ne convoquait que Mr PERRUET en tant que personne physique et non le CCE. Face au doute que laissait planer l'assignation, les juges ont pris la décision de reporter l'audience.

Aussi, l'avocat de Médiapost, n'a pas voulu plaider de peur de voir l'affaire remise en cause suite à une erreur dans l'assignation et reporte l'audience au 19/11/2013.

Affaire à suivre

Digiposte est une boite aux lettres en ligne où vous pouvez stocker vos relevés de compte, vos impôts, vos fiches de paie, etc.....

Vous pouvez recevoir vos fiches de paie de Médiapost dès le 25 de chaque mois par l'intermédiaire de DIGIPOSTE en vous inscrivant sur le site : https:// secure.digiposte.fr/#/expediteurs

▶ 1ère étape : Accédez au formulaire d'inscription.

Depuis les liens « s'inscrire », complétez et validez le formulaire d'inscription

- ▶ 2ème étape : Activez votre compte : Dès validation du formulaire, vous allez recevoir un émail avec un lien sur leguel il faudra cliquer. Pour activer votre compte, rendez vous dans Espace Courrier et cliquez sur le lien reçu.
- ▶ 3ème étape : Validez votre compte : Dans les 5 jours qui suivent l'activation de votre compte, vous recevrez un code de validation par voie postale. Vous disposez d'un délai de 30 jours, à compter de votre inscription, pour valider votre compte en saisissant le code de validation recu.
- ▶ 4ème étape : Abonnez-vous aux flux des documents:

Remplir le formulaire dans l'espace expéditeur.

Tableau de bord

Depuis le 1er janvier 2013

Taux horaire brut: 9,43 euros

SALAIRE

Indice du salaire horaire de base ouvrier au 1 er trimestre 2013 :

Plafond annuel: 37 032 euros

Mensuel brut: 1430,22euros

+ 0,7 % soit 2 % sur 1 an

SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis le 1er janvier 2013

Plafond mensuel: 3 086 euros



Le journal n° 14- novembre des Médiapostiers n° 14 - novembre 2013 d'Ile-de-France

SOMMAIRE

- Abus de pouvoir au CE
- **Élections des délégués du** personnel sur le CRC de Reims
- **2** Élections partielles des délégués du personnel sur Chilly-Mazarin
- Non à l'accord NAO
- Non à l'accord Contrat des Générations
- Oui à l'avenant intéressement
- Suite au projet EIDG
- 4 Travailleurs handicapés bafoués au CHSCT
- 4 Digipost



Le Iournal des Médiapostiers reste à la disposition de tous les adhérents et militants qui souhaitent écrire un article, pousser un coup de gueule, informer d'une situation etc.

Le Journal des Médiapostiers est votre iournal.

Marc VEYRAT est le centralisateur : veyrat.marc2@wanadoo.fr

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS BAFOUÉS AU CHSCT!!

En juillet 2013, les élections du représentant des travailleurs handicapés, au sein de l'instance CHSCT ont été bafouées par la Direction Régionale IDF!! TRAVAILLEURS HANDICAPES

Avez-vous reçu un courrier de la part de la direction afin que vous puissiez porter votre candidature? Et bien NON, puisque la direction Régionale IDF, n'a pas respecté ses propres procédures !!! Le candidat sortant a été réélu puisqu'il

était le seul à se représenter !!!

La CFDT ne pouvant pas accepter que la Direction Régionale IDF bafoue ainsi les travailleurs handicapés, a donc saisi l'Inspection du Travail d'Évry.Affaire

Travailleurs handicapés, saisissez aussi l'Inspection du Travail, afin que vous puissiez faire respecter vos droits en tant que tel!!

Diviser pour mieux régner!

ans un contexte toujours morose en ce début d'automne, avec une crise qui perdure et se répercute sur les salariés de Médiapost par une stagnation voire une baisse de leur rémunération, la CFDT a été revendicative. Première organisation syndicale à Médiapost, la CFDT ne s'est pas laissé endormir par un discours des plus dramatiques de notre direction. Le contexte est bien réel, Médiapost souffre de cette crise mais la répercute sur les salariés qu'elle emploie au quotidien. Au regard du dialogue social que Médiapost véhicule laissant croire, avec sa belle littérature et des accords bien ficelés, que les salariés y trouveraient un échappatoire. Bien au contraire! Chaque Médiapostier voit sa fiche de paie se réduire, et l'accord sur les négociations salariales (NAO) rejeté par la CFDT démontre encore cette fin de non recevoir.

La fracture s'agrandit de plus en plus entre la direction et ses salariés. La CFDT seule, conteste ce dialogue social déguisé, face à une direction qui trouve toujours quelques amis de circonstance pour valider bon nombre de dossiers... Le dernier en date est la mise en place des élections professionnelles. Encore une fois Médiapost veut museler les organisations syndicales, en limitant ces nouvelles élections à huit régions sur les onze qu'elle comporte. L'ile de France est écartée du processus de ces élections avec l'aval d'OS complaisantes et à nouveau la CFDT s'est insurgée de cette manipulation électorale.

Malgré la réponse de la DIRECCTE (saisie par la CFDT) informant la direction de Médiapost que les élections doivent être effectuées sur les onze régions, Médiapost fait fi de la réponse de la DIRECCTE et organise tout de même des élections seulement sur huit régions. A l'issue de ces élections, Médiapost devra faire preuve de persuasion pour justifier d'une nouvelle représentativité de chaque OS. Alors une nouvelle fois Médiapost se trouvera dans la contestation de ces élections avec des recours juridiques. Le syndicat SF3C CFDT couvre deux Comité d'Entreprise : Siège et DR Île de France, et nous serons donc d'une extrême vigilance sur la représentativité nationale.

Dans l'attente le travail syndical continue, nous préparons les élections partielles sur deux établissements le CRC de Reims, et le centre de CHILLY pour élire de nouveaux représentants locaux (DP), et nous présenterons de nouveaux interlocuteurs au CCE... A suivre.

ABUS DE POUVOIR AU CE

IDF, ne respectent pas l'article n°5 paratoire avec les membres du CE, et du règlement intérieur :

« Les résolutions et les décisions sont prises à la majorité absolue des présents (article 434- Alinéa 3 du Code du Travail).»

Exemple:

jour la phrase suivante :

Consultation et approbation des décisions prises en réunion prépara-

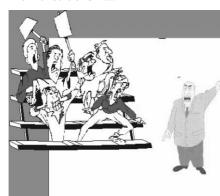
La veille, les membres du CE, se réunissent afin d'échanger leur avis sur les informations et consultations de la Direction, ainsi que sur des décisions prises dans le cadre du budget social.

Or depuis plusieurs mois, le secrétaire et la trésorière, décident seuls des avantages sociaux pour les salariés, sans en parler au préalable lors des réunions préparatoires et parfois même sans que le projet soit adopté en plénière!!

• La mise en place des chèques vacances ont été décidé seulement par le secrétaire et la trésorière, (montant, délai, conditions etc....) sans en

Le secrétaire et la trésorière du CE discuter au préalable en réunion préle plus grave sans l'approbation de la majorité absolue !!!

• Le montant des chèques « cadhoc » (40 euros, au lieu de 50 euros l'année dernière) pour Noël, a été décidé seulement par le secrétaire et la tré-Il apparaît tous les mois à l'ordre du sorière, sans en discuter au préalable en réunion préparatoire avec les membres du CE !!!!



Les agissements du secrétaire et de la trésorière représentent un délit d'entrave vis à vis des membres du CE, la CFDT reste et restera vigilante afin que soit respecté le règlement intérieur, ainsi que le code du travail!!

ÉLECTIONS PARTIELLES DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL SUR CHILLY MAZARIN

En octobre 2011, quatre délégués délégués du personnel, un titulaire du personnel ont été élu sur la plate- et deux suppléants, dans un collège forme de Chilly Mazarin.

seul DP, notre cher camarade Eugenio MARC, qui depuis des années, se consacre pleinement à améliorer les conditions de travail des distribu-

Lundi 09 décembre 2013, les 51 salariés pourront élire trois nouveaux Eugenio.

unique.

En octobre 2013, il ne reste plus qu'un La CFDT a le plaisir de présenter comme titulaire : Véronique BLONDE-LEU, et comme suppléantes : Marie Cécile BEUGNET et Noëlle PHILIPOT. Nous les remercions vivement de leurs candidatures et leur souhaitons d'être élues, afin de pouvoir aider notre ami

2

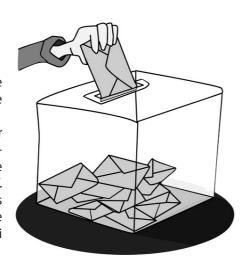
ÉLECTIONSDES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL SUR LE CRC DE REIMS

Le CRC de Reims est constitué de 50 salariés, représentés par 6 cadres et 44 agents de maîtrises. Les métiers sont divers : Assistant(e) de gestion, chargé(e) de satisfaction clients, assistant(e) commerciaux(ales), commerciaux(ales) à distance.

Ces 50 salariés travaillent d'arrache pied pour pérenniser une clientèle toujours plus exigeante, et aussi pour prospecter des nouveaux contrats.

Le 12 décembre, les salariés pourront élire quatre délégués du personnel, deux titulaires et deux suppléants, collège AM/CADRES.

La CFDT espère être représentée lors de ces élections, afin de représenter au mieux le personnel au travers d'actions et de revendications construites avec ses adhérents et avec le personnel. C'est ainsi que le principe de réalité vient conforter son action dans tous les services qu'ils soient en Direction, au Hub, en plates-formes ou



NON A L'ACCORD NAO

La première réunion des négociations NAO a eu lieu le 16/07/2013. Les propositions de la CFDT :

tous les salariés.

2/ prime d'ancienneté calculée sur le salaire de base.

3/ même droits pour les PACS et de 0,8 % n'est pas suffisante. MARIAGE.

4/ Assurance professionnelle prise en charge par l'employeur.

5/ Subrogation des IJSS. 6/ Magasinier : passage en 1.3 au

bout d'un an d'ancienneté.

7/ Prime de panier pour les distributeurs:

-50 euros mensuel pour tous contrat à temps plein.

-30 euros mensuel pour les contrats de 20 h à 35 heures.

-20 euros mensuel pour les contrats inférieurs à 20 heures.

La direction de Médiapost propose d'appliquer les mesures salariales décidées au niveau du SDD, dès lors que celles-ci entreraient en application sur le second semestre 2013, soit une augmentation de 0,8 % pour tous les salariés de 1,1 au 3,2.

La CFDT refuse de signer cet accord pour les raisons suivantes :

La CFDT considère que cette négo-1/ augmentation salaires 2% pour ciation n'est pas annuelle (cette augmentation doit être appliquée au 01/01/2013!) mais quadrimestrielle, et que l'augmentation non pérenne

> Cette augmentation d'environ 11 euros pour les employés sera figée sur quatre mois, car si le smic

> augmente de 0,8 % au 01/01/2014, et bien les salariés se retrouveront une nouvelle fois au niveau du smic.



NON À L'ACCORD CONTRAT DE GÉNÉ-RATION!

Le contrat de génération issu de la loi n° 2013-185 du 1er Mars 2013 a trois objectifs:

► Faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée;

► Favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors;

► Assurer la transmission des connaissances.

La non signature de cet accord est motivée par :

► Non respect de la tranche d'âge des seniors 45 ans;

(Médiapost choisit 50 ans!!)

► Aménagement de la charge de travail et des horaires de travail ex : assouplir les délais de réalisation des tâches s'appliquant seulement aux tâches sédentaires :

Les passerelles de métiers ne sont pas clairement listées;

► Pas de prévision du métier de distributeurs sur trois ans!

► Pas d'attribution d'heures supplémentaire pour un tuteur qui souhaitent devenir référent!

EN BREF UN COPIER-COLLER DE L'AC-CORD GPEC

OUI A L'AVENANT INTÉRESSEMENT!

Au vu de la réorganisation des régions par Médiapost en octobre 2012, la direction veut nous imposer la signature d'un avenant changeant totalement les dispositions antérieures.

demande l'ouverture d'une nouvelle négociation avec un seul objectif : le ROP national, plus juste et plus équitable pour l'ensemble des salariés. Après plusieurs mois de négocia- Aux intérêts des salariés!

La CFDT a signé en date du tions, enfin, la direction nous pro-29/06/2012, l'accord sur l'intéresse- pose un avenant basé sur un seul critère : le ROP national ayant pour objectif: 10 millions d'euros. Pour obtenir 75 % de la prime, nous devons obtenir un ROP minimum de 7,5 millions d'euros.

En signant cet avenant, CFDT donne CFDT refuse de signer cet avenant et la possibilité à tous les salariés de percevoir cette prime d'intéressement (si objectif du ROP atteint).

La CFDT pense surtout et d'abord

CONTRAT DE GENERATION! EMBAUCHER DES JEUNES ET MAINTENIR LES SÉNIORS EN ENTREPRISE

